



Editorial du Président

La société du **Roman Païs** s'est engagée dans de gros travaux de rénovation de son patrimoine.

Le Gouvernement wallon vient, dans ce domaine, de décider d'octroyer un programme complémentaire qui se répartit comme suit :

- ➔ Travaux de rénovation : 97.453,24 €
- ➔ Travaux d'équipement des espaces communs et abords : 208.736,47 €
- ➔ Remplacement de chauffages électriques : 5.298.600 €
- ➔ Installation de panneaux photovoltaïques : 40.000 €

En plus de ceux-ci la Société poursuit sa politique d'investissement dans de nouveaux logements.

Dans un autre domaine, le C.C.L.P. s'étant plaint de l'entretien des installations d'eau chaude et des chaudières, le Conseil d'administration a décidé de mettre en place une nouvelle procédure permettant de mieux défendre les intérêts des locataires.

Enfin, j'ai le plaisir de vous informer que nous allons former un membre du personnel à la problématique de l'énergie ; celui-ci aura pour mission de prodiguer tous les conseils utiles pour réduire vos factures énergétiques.

Avec Pol ROCHEFORT, je suis à votre disposition.

Pierre HUART,
Président.

Je vous invite à découvrir leur état d'avancement [en page 3](#) de ce bulletin d'information.



067 / 88 84 82

HOMMAGE A JEAN-MARIE GRAINDORGE

Depuis 2000, Jean-Marie GRAINDORGE représentait le CPAS de Braine-l'Alleud au sein du Conseil d'Administration de notre Société.
Il vient de s'éteindre à l'âge de 63 ans.



Discret, efficace, rigoureux, épris de justice sociale, autant de qualités qui resteront associées au souvenir que garderont ceux qui l'ont croisé au Roman Païs.



ECONOMIES D'ENERGIE



Soyez des acteurs efficaces dans la lutte contre l'augmentation de l'effet de serre et contribuez à la préservation de nos paysages et notre qualité de vie !



Les lessives à basse température (30 à 40° C) consomment **trois fois moins** d'énergie qu'un cycle à 90°C.



Mettez un couvercle sur les casseroles. C'est **3 fois moins** d'énergie dépensée.

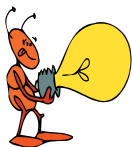
Attention aux «veilles sournoises». Les appareils en veille consomment même si l'on ne s'en sert pas !



Baissez la température du chauffage de 1° C génère **une diminution de 7 %** de la facture de chauffage.



Evitez de juxtaposer un appareil de production de froid avec un four ou une cuisinière. Installé dans une pièce à 23° C, le réfrigérateur consomme **38 % de plus que** dans une pièce à 18° C.



Evitez les lampes halogène. Elles consomment **20 fois plus** d'énergie qu'une ampoule classique.



Ne gaspillez pas l'eau chaude : **200 litres** pour un bain **60 litres** pour une douche.



Les bons gestes toute l'année, c'est **30 % d'économie !**

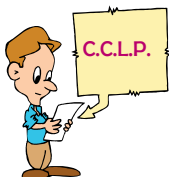
Pensez à ce dont vous avez besoin avant d'ouvrir la porte du frigo. Chaque fois que vous l'ouvrez, il perd jusqu'à **30 % d'énergie !**



Nettoyez une fois par an la grille arrière du réfrigérateur. Son encrassement **double** la consommation électrique de l'appareil. Dégivrez-le régulièrement : **4 cm de givre double** la consommation électrique.



COMITE CONSULTATIF DES LOCATAIRES ET PROPRIETAIRES



Tous les quatre ans, les sociétés de logement renouvellent leur C.C.L.P. Cette année, pour simplifier la procédure, le vote est effectué par écrit grâce à un bulletin et une enveloppe communiqués aux électeurs, depuis le 2 juin 2008.

Le Comité est un organe de 15 membres maximum, représentant les intérêts **généraux** des locataires et propriétaires. La Société et le Comité se réunissent quatre fois par an, soit une réunion par trimestre.

Les électeurs peuvent renvoyer leur bulletin pour le **15 juin 2008** au plus tard (cachet de la poste faisant foi). Le dépouillement se fera dans la période du 20 au 25 juin 2008 et les résultats de l'élection seront affichés aux valves de la Société le 27 juin 2008 au plus tard et publiés dans le prochain bulletin.

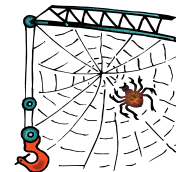


Le C.C.L.P. a pour principale mission d'émettre des **avis** sur les acomptes et décomptes de charges, sur les marchés publics relatifs à ces mêmes charges.





ECHOS DES CHANTIERS EN COURS



NIVELLES, impasse de la Grosse Pompe

Le 25 avril dernier, les clés ont été remises aux locataires en présence du Ministre André ANTOINE.



A l'emplacement de l'ancienne caserne des pompiers ont été construits 15 appartements répartis sur trois niveaux : 1 à 1 chambre, 14 à 2 chambres et 16 emplacements de parking privés.

REBECQ clos des Augustines



40 appartements sociaux. Les voiries et les abords sont en cours de réalisation.

TUBIZE Rue de la Moisson



10 logements pour la vente sont en phase de finition.

TUBIZE, chée de Mons, 592

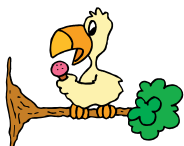


Réhabilitation d'une maison en trois appartements à 1 chambre.

CLABECQ Maisons des Forges



Phase 2 : Rénovation de 8 logements



ECHOS DES PROJETS

WATERLOO chaussée de Bruxelles



3 appartements sociaux et un rez-de-chaussée à usage de guichet pour services à la population.

ITTRE Rue Vervueren

3 logements pour la vente.

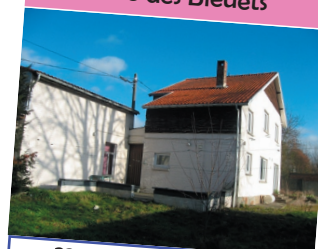
BRAINE-LE-CHATEAU Rue J. Devreux

8 logements pour la vente.

BRAINE-LE-CHATEAU Rue Minon

10 logements pour la vente.

BRAINE-L'ALLEUD Rue des Bleuets



22 appartements sociaux

BRAINE-L'ALLEUD Rue de la Goëtte



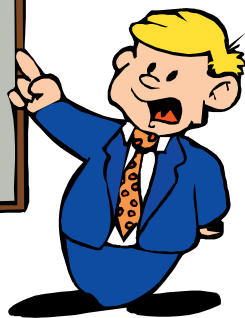
8 appartements moyens

WATERLOO chemin de Gibloux



7 maisons pour personnes âgées à l'arrière du CPAS.

COMITE D'ATTRIBUTION



Depuis le 1er janvier 2008, les candidats à un logement social disposent d'un formulaire unique pour introduire leur demande auprès de plusieurs sociétés. Cela signifie qu'une personne habitant Arlon peut, sans se déplacer, être candidate pour un logement situé à Nivelles.

Le Comité d'attribution est composé

- de 4 membres désignés par le Conseil d'administration
- du Commissaire de la SWL
- du Directeur Gérant.

Toutes les décisions du Comité d'attribution font l'objet d'un procès-verbal transmis au Conseil d'Administration.

Les procédures d'attributions suivies par le Comité sont les mêmes pour tout le monde.



PIRON Tony REBOÇ	ZANELLA Guendalina TUBIZE	PARE Raphaël NIVELLES
DEMBOUR Benoît Commissaire S.W.L.	BRANCHE Christian BRAINE-L'ALLEUD	ROCHFORT Pol Directeur Gérant

Conformément au Code wallon du Logement, l'attribution des logements est de la seule compétence d'un **Comité d'Attribution**. Ses membres ont été désignés par le Conseil d'Administration de la Société et ont signé un **CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE**.

Il a l'obligation d'attribuer un minimum de 2/3 des logements sociaux à des ménages en état de précarité et un maximum de 1/3 aux autres ménages à revenus modestes.

Les logements vacants proportionnés sont attribués :

- ☛ pour 40 % minimum aux ménages figurant sur une liste établie selon l'ancienneté de la candidature ;
- ☛ pour 40 % minimum aux ménages figurant sur une liste établie selon le nombre de points de priorités.

Toutefois, diverses exceptions existent :

Les logements conçus spécifiquement pour les personnes handicapées ou pour les personnes âgées de plus de 65 ans sont attribués en priorité au ménage dont un des membres au moins est handicapé ou âgé de plus de 65 ans.

Les demandes de mutations des locataires (vers un logement correspondant à la taille de leur famille ou à leurs revenus) sont prioritaires.

CONTENTIEUX

Le Conseil d'Administration a décidé de réclamer des frais de dossiers de 5,00 € pour les arriérés de loyers répétitifs inférieurs à 50,00 euros qui ont fait l'objet d'un premier rappel resté sans suite.



Pour votre facilité, et pour éviter tout retard dans vos paiements, vous pouvez domicilier vos loyers auprès d'un organisme financier. C'est la Société qui se charge de toute modification du montant du loyer. Le formulaire est disponible en nos bureaux.